

CONSEIL D'ETAT

Les rapports des départements donnant des renseignements détaillés sur l'activité gouvernementale, nous ne traitons dès lors dans ce rapport que des questions d'administration générale.

1. COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Du 1^{er} janvier au 31 mai : M. Thierry Béguin (président), Mme Sylvie Perrinjaquet (vice-présidente), M. Pierre Hirschy, Mme Monika Dusong et M. Bernard Soguel.

Dès le 1^{er} juin : Mme Sylvie Perrinjaquet (présidente), M. Bernard Soguel (vice-président), M. Thierry Béguin, M. Pierre Hirschy et Mme Monika Dusong.

2. AFFAIRES TRAITÉES

Durant l'année, le Conseil d'Etat a tenu 45 séances au cours desquelles il a pris 2379 décisions écrites (arrêtés, règlements, lettres, etc.). Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a enregistré 804 pièces de correspondance adressées au gouvernement.

Le gouvernement a en outre adopté 46 rapports à l'intention du Grand Conseil.

3. RECEPTIONS ET INVITATIONS

Au cours de l'année, le Conseil d'Etat a notamment reçu, in corpore ou en délégation, les personnalités suivantes:

- le 24 mars, Mme Micheline Calmy-Rey, conseillère fédérale;
- le 9 novembre, S.E. M. Simon Mark Featherstone, ambassadeur de Sa Majesté Britannique en Suisse;
- le 22 novembre, S.E. M. Manuel de Mendonça Côrte-Real, ambassadeur de la République Portugaise en Suisse.

De plus, le Conseil d'Etat a, entre autres, rencontré dans le cadre de réunions périodiques :

- le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, les 17 février, 8 septembre et 6 décembre;
- la députation neuchâteloise aux Chambres fédérales, les 18 février, 21 avril, 19 mai, 21 septembre et 17 novembre;
- le Gouvernement de la République et Canton du Jura, le 6 avril;
- la direction de la RTSR, le 7 avril;
- le Tribunal cantonal, le 7 avril;
- le Conseil d'administration de la Banque cantonale neuchâteloise, le 5 mai;
- l'Association Région Val-de-Travers, le 12 mai;
- les représentants de la presse dans le canton, les 16 juin et 15 décembre;
- le Conseil communal de Neuchâtel, les 23 juin et 18 octobre;
- les instances dirigeantes des partis politiques représentés au Grand Conseil, le 30 août;
- le Ministère public et les juges d'instruction, le 1^{er} novembre;

- le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, le 3 novembre;
- le Conseil communal du Locle, le 1^{er} décembre.

4. INFORMATION

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'Etat a tenu 67 conférences de presse. Dans le cadre des rencontres annuelles instaurées avec la presse, le Conseil d'Etat a par ailleurs rencontré les représentants des médias en date du 13 janvier au Laténium, à Hauterive, du 16 juin au Chalet, à Cortaillod, et du 15 décembre sur le Site de Cernier.

Concernant les communiqués de presse, ce sont 248 informations au total qui ont été diffusées à la presse. 109 d'entre elles émanaient directement du Conseil d'Etat, 111 des différents départements - comprenant les informations mensuelles du service de l'emploi concernant l'évolution du chômage, les mesures administratives prises par le service cantonal des automobiles et de la navigation, ainsi que les statistiques relatives à l'emploi émanant de l'office de la statistique - et 28 de la chancellerie d'Etat.

5. CONFERENCES

5.1. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

Voir rapport de gestion du Département de l'économie publique, sous office des affaires extérieures.

5.2. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Voir rapport de gestion du Département de l'économie publique, sous office des affaires extérieures.

6. TRAITEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES

6.1. Résolutions

Les projets de résolution suivants ont été adoptés par le Grand Conseil:

04.122

Projet de résolution du groupe PopEcoSol, du 24 février 2004, "Salariés de Portescap", à l'intention de la direction et de la commission du personnel de l'entreprise Portescap.

Cette résolution a été adoptée par 70 voix contre 1 le 25 février, puis transmise aux destinataires le 26 février.

04.173

Projet de résolution interpartis, du 28 septembre 2004, "Soutien ferme à la liaison TGV par l'Arc jurassien Lausanne/Berne – Neuchâtel – Paris", à l'intention des organismes suivants: Conseil fédéral, Assemblée fédérale, parlementaires neuchâtelois, CFF, BLS, EconomieSuisse, secrétariats des partis politiques et président du Conseil régional de Franche Comté

Cette résolution a été adoptée par 98 voix sans opposition le 29 septembre, puis transmise aux destinataires le 12 octobre.

6.2. Recommandation

Aucune recommandation n'a été adoptée par le Grand Conseil.

6.3. Motions, motions populaires et de communes

Les motions suivantes, adoptées par le Grand Conseil, ont été enregistrées par le Conseil d'Etat:

a) Motion adoptée en 2004**04.121**

Motion du groupe libéral-PPN, du 24 février 2004, "Le RUN – une vision pour demain – quelles conséquences financières?"

DGT

Motion acceptée le 28 avril 2004.

A l'étude.

b) Motions adoptées antérieurement

Les motions suivantes, adoptées antérieurement par le Grand Conseil, sont encore en suspens:

81.151

Motion Pierre-André Delachaux, du 18 novembre 1981, "Cantonalisation de la route Couvet-Mauborget"

DGT

Motion acceptée le 16 octobre 1985.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 00.021, "Classement d'interventions parlementaires", demandant le classement de diverses interventions parlementaires. Le Grand Conseil ayant refusé son classement, l'examen de cette motion sera repris ultérieurement.

92.127

Motion Fernand Cuche (Lignièrès) (primitivement déposée par Gérard Berger), du 5 octobre 1992, "Contrat-type pour le personnel forestier"

DEP

Motion acceptée le 29 mars 1995.

Un groupe de travail s'est penché sur la motion et un rapport est actuellement en préparation.

94.122

Motion Laurence Boegli, du 22 juin 1994, "Les cyclistes existent, il y en a même dans notre canton"

DGT

Motion amendée acceptée le 27 mars 1996.

A l'étude.

- 95.154** DGT
Motion Michel Barben, du 20 novembre 1995, "Vitalité des zones rurales"
Motion amendée acceptée le 25 juin 1997.
A l'étude.
- 95.124** DIPAC
Motion Michel Schaffter, du 15 mai 1995, "Quelle médecine scolaire pour demain?"
Motion amendée acceptée le 22 mai 1996.
A l'étude par le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles et le Département de la justice, de la santé et de la sécurité, en collaboration avec les instances concernées. Une proposition de mise en œuvre dans le cadre de la PSAJ a été mise en consultation avec le deuxième volet de désenchevêtrement des tâches en 2004. Compte tenu des réactions négatives des communes, le projet a été retiré du désenchevêtrement et du rapport 04.033.
La motion n'est donc pas classée. Mais sa réponse devra être reprise durant la prochaine législature.
- 97.116** DGT
Motion Claude Borel, du 12 février 1997, "Transjurassien Express?"
Motion acceptée le 25 juin 1997.
A l'étude. Un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le courant de l'année 2005.
- 96.116** DJSS
Motion du groupe libéral-PPN, du 20 mai 1996, "Pénurie d'organes humains à transplanter"
Motion acceptée le 25 juin 1997.
A l'étude, dans le cadre des actions menées ou à mettre en œuvre sur le plan national. La Confédération a mis en consultation un projet de loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules, sur laquelle le Conseil d'Etat a pris position le 23 février 2001 dans le sens de la motion. Le 12 septembre 2001, le Conseil fédéral a adopté et transmis au Parlement le message concernant le projet de loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules. Le Conseil national a traité le projet de loi le 17 décembre 2003. A ce stade, il ne s'oriente pas dans le sens privilégié par le canton (consentement présumé), et il ne semble pas opportun de régler cette problématique au niveau cantonal.
- 96.121** DGT
Motion Michèle Berger-Wildhaber, du 22 mai 1996, "Examen des projets de constructions et d'entretiens cantonaux"
Motion amendée acceptée le 4 février 1998.
A l'étude.
- 97.109** DGT
Motion Jean-Gustave Béguin, du 10 février 1997, "Aide à l'utilisation et à l'innovation pour la promotion du bois indigène comme matériaux de construction"
Motion acceptée le 20 mai 1998.
A l'étude.
- 96.134** DIPAC
Motion Jean-Paul Wettstein, du 30 septembre 1996, "Favoriser l'accès des jeunes filles aux formations techniques"
Motion acceptée le 20 mai 1998.
Réponse prévue en 2005-2006.

96.143**Motion du groupe socialiste, du 2 octobre 1996, "Adaptation de la formation continue aux nécessités économiques, sociales et culturelles"**

DIPAC

Motion amendée acceptée le 30 septembre 1998.

Le Conseil d'Etat présentera un rapport 05.012, "Formation professionnelle", à la session de février 2005, proposant le classement de la motion.

97.114**Motion Pierre Bonhôte, du 12 février 1997, "Vieillessement de nos infrastructures"**

DGT

Motion acceptée le 19 janvier 1999.

A l'étude, dans le cadre d'une prochaine étape de crédits routiers.

97.129**Motion Roland Debély, du 23 juin 1997, "Syndicats intercommunaux et référendum facultatif modernisé"**

DFAS

Motion amendée acceptée le 19 janvier 1999.

Cette motion est obsolète, en vertu du droit actuellement applicable. En effet, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution neuchâteloise, le référendum financier obligatoire a été supprimé, tant pour l'Etat que pour les communes.

Le référendum financier facultatif, quant à lui, existe à chaque niveau de collectivités, aussi bien pour l'Etat que pour les communes et les syndicats intercommunaux.

Le Conseil d'Etat a proposé le classement de cette motion dans le cadre du rapport 04.016, "Comptes et gestion 2003". Lors de la session d'avril 2004, le Grand Conseil a refusé le classement de cette motion, dont l'examen sera repris ultérieurement.

97.141**Motion du groupe libéral-PPN, du 29 septembre 1997, "Les eaux pluviales et les petits cours d'eau, quelle politique?"**

DGT

Motion amendée acceptée le 3 février 1999.

A l'étude.

97.143**Motion Pierre-Alain Brand, du 17 novembre 1997, "Pistes cyclables dans le district de Boudry"**

DGT

Motion amendée acceptée le 3 février 1999.

A l'étude, en précisant toutefois qu'une éventuelle réalisation à cet endroit ne pourrait se faire qu'après l'ouverture complète de l'autoroute A5, soit après 2005.

98.105**Motion du groupe socialiste, du 2 février 1998, "Pour un nouvel aménagement du temps de travail dans les services et institutions qui dépendent du budget de l'Etat"**

DFAS

Motion amendée acceptée le 24 mars 1999.

Cette motion fait l'objet d'une discussion avec les associations professionnelles et un rapport devrait être présenté à la conclusion de ces dernières. A noter que des mesures ayant pour objectif un assouplissement du temps de travail sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Les institutions sont libres d'appliquer ou non ces nouvelles normes internes à l'Etat. Un point de situation sera fait après deux ans et des mesures correctrices pourront être adoptées en cas de besoin.

A noter qu'au niveau des institutions (ANMEA), une nouvelle convention collective de travail est en négociation.

98.113**Motion Frédéric Cuche, du 4 février 1998, "Quelle biodiversité dans le canton de Neuchâtel?"**

DGT

Motion acceptée le 17 mai 1999.

Le Conseil d'Etat présentera un rapport 05.007, "Conception directrice de la protection de la nature", lors de la session de février 2005, proposant le classement de cette motion.

99.162**Motion Pierrette Erard, du 10 novembre 1999, "Pour une meilleure harmonisation des horaires scolaires et professionnels"**

DIPAC

Motion amendée acceptée le 22 mars 2000.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 05.005 "Horaires scolaires et professionnels" qui propose le classement de cette motion. Ce rapport a été adopté et la motion classée lors de la session de janvier 2005.

98.127**Motion Adrien Laurent, du 23 mars 1998, "Tuteurs professionnels et tutelles"**

DFAS

Motion amendée acceptée le 22 mars 2000.

Réponse en préparation au niveau de l'office des tutelles d'adultes, en lien avec le rapport mission présenté à la cheffe de Département et en lien avec le projet "Marguerite", réforme de la justice neuchâteloise. Une enquête a été réalisée auprès des partenaires de l'office. Elle servira de base pour la réponse à la motion, dans le courant 2005.

98.161**Motion Claude Borel, du 30 septembre 1998, "Pitié pour les analphabètes de la révolution technologique!"**

DIPAC

Motion acceptée le 17 mai 2000.

Le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer 10.000 francs permettant de cofinancer un projet de recherche consacré à la fracture numérique. Ce projet sera conduit par la communauté d'études pour l'aménagement du territoire et sera réalisé, au moins en partie, dans le canton de Neuchâtel.

L'étude est actuellement en cours.

99.117**Motion Bernard Soguel, du 24 mars 1999, "La politique culturelle: une volonté du canton"**

DIPAC

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

Le Conseil d'Etat présentera un rapport 05.010, "Encouragement des activités culturelles", à la session de février 2005, en proposant le classement.

99.121**Motion du groupe radical, du 19 mai 1999, "Perception des impôts"**

DFAS

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

A l'étude. Son examen détaillé doit impérativement être analysé dans un cadre global de révision de la fiscalité. A relever qu'en raison des difficultés croissantes que rencontrent les offices de perception pour encaisser les acomptes (tranches) d'impôts, problème aggravé depuis le passage à la taxation postnumerando et la perception anticipée (perception praenumerando), le service des contributions et le service financier procèdent en ce moment à un examen des dispositions légales en vigueur dans différents cantons et feront part de leurs conclusions au DFAS au début de 2005, qui pourraient déboucher sur une révision partielle de la loi ou de ses dispositions d'application et le cas échéant apporter une réponse à la motion.

99.146

Motion du groupe socialiste, du 22 juin 1999, "Une véritable politique de communication, condition nécessaire pour se rapprocher de la population"

Présidence

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

Il sera répondu à cette motion dans le cadre du rapport à l'appui de la nouvelle loi sur la transparence et le droit à l'information, actuellement soumise à large consultation et qui sera présentée au Grand Conseil dans le courant de l'année 2005.

99.159

Motion du groupe socialiste, du 29 septembre 1999, "Des emplois durables pour faciliter la réinsertion professionnelle"

DEP

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

A l'étude. Le Conseil d'Etat a mis en oeuvre en avril 2001 une expérience pilote dont l'évaluation est en cours et permettra de répondre aux préoccupations exprimées par les motionnaires. Un rapport sera soumis au Grand Conseil au début de la prochaine législature.

99.164

Motion du groupe libéral-PPN, du 10 novembre 1999, "Pour un travail à domicile dans la fonction publique"

DFAS

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

A l'étude. Des discussions avec les associations et syndicats du personnel ont été engagées. Quelques cas isolés de travail à domicile ont déjà été acceptés dans l'administration cantonale, essentiellement pour des fonctions très indépendantes ne nécessitant pas une collaboration ou une interaction forte avec d'autres titulaires. Des problèmes de confidentialité se posent et il n'est pour l'heure pas envisagé de généraliser cette expérience.

00.113

Motion Jean-Claude Baudoin, du 20 mars 2000, "La sécurité au travail: une obligation pour tous?"

DEP

Motion acceptée le 23 janvier 2001.

Un rapport sera présenté au Grand Conseil au début de la prochaine législature.

00.130

Motion du groupe radical, du 19 juin 2000, " Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton"

DEP

Motion acceptée le 23 janvier 2001.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 03.014, "Promotion économique". Ce rapport a été adopté lors de la session de juin 2003. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion, dont l'examen sera repris dans le cadre de la modification de la loi sur l'économie.

00.124

Motion Jean-Marie Haefliger, du 22 mars 2000, "Justice des mineurs: structure centralisée ou par districts?"

DJSS

Motion acceptée le 26 mars 2001.

Le postulat est intégré au pétale du programme de la Marguerite consacré au droit pénal des mineurs.

Le rapport du groupe de travail interdisciplinaire qui préconise un tribunal pénal cantonal des mineurs a été transmis aux organes du projet de la Marguerite. Dans ce cadre sont étudiées les répercussions sur l'organisation des tribunaux de district. La réponse à la motion sera traitée en 2005.

- 00.171** DIPAC
Motion Serge Vuilleumier, du 22 novembre 2000, "Illettrisme"
 Motion acceptée le 6 février 2002.
 Réponse prévue en 2005-2006.
- 01.116** DIPAC
Motion Pierrette Erard, du 28 mars 2001, "Pour des licences universitaires en 4 ans"
 Motion amendée acceptée le 19 mars 2002.
 Réponse sera donné en 2005 dans le cadre du mandat d'objectifs de l'Université.
- 01.118** DJSS
Motion Marcelo Droguett, du 18 juin 2001, "Cancer du sein"
 Motion acceptée le 20 mars 2002.
 Suite à l'étude de la motion par un groupe de travail interdisciplinaire spécifique, un programme de dépistage systématique du cancer du sein a été projeté en collaboration avec le canton du Jura.
 Le Conseil de santé s'est prononcé de manière très favorable à ce sujet.
 Le Conseil d'Etat présentera un rapport 05.017, "Mammographie", à la session de février 2005 proposant le classement de la motion.
- 01.135** DIPAC
Motion du groupe libéral-PPN, du 20 juin 2001, "Promotion économique et scolarité: création d'un cursus scolaire français-anglais"
 Motion amendée acceptée le 3 septembre 2002.
 Réponse prévue en 2005-2006.
- 02.140** DIPAC
Motion du groupe radical, du 3 septembre 2002, "Apprentissage dual en crise: le bon moment pour moderniser le système"
 Motion acceptée non combattue le 2 octobre 2002.
 Le Conseil d'Etat présentera un rapport 05.012, "Formation professionnelle", à la session de février 2005, proposant le classement de la motion.
- 01.156** DGT
Motion des groupes radical et libéral-PPN, du 19 novembre 2001, "Ouverture des marchés publics – Entreprises neuchâteloises lésées?"
 Motion amendée acceptée le 29 janvier 2003.
 A l'étude.
- 02.112** DGT
Motion du groupe radical, du 19 mars 2002, "Pour une mobilité professionnelle intégrée"
 Motion amendée acceptée le 19 février 2003.
 A l'étude.
- 02.118** DJSS
Motion Bernard Matthey, du 20 mars 2002, "Pour une information ferme et rigoureuse sur les dangers du cannabis"
 Motion acceptée le 19 février 2003.
 Les résultats de l'étude confiée à l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel déposée en septembre 2004 seront étudiés par la commission cantonale de lutte contre la drogue. La commission adressera les conclusions de ce rapport au Conseil d'Etat dans le courant de l'année 2005 dans le but de préparer la réponse à la motion.

02.127

Motion populaire de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, du 13 juin 2002, "Ouvrir mieux sans travailler plus"

Motion amendée acceptée le 25 mars 2003.

Un groupe de travail a été créé en vue d'établir un projet de modification de la loi sur la police du commerce. Le dossier est en cours de traitement.

DEP

02.135

Motion Giovanni Spoletini et Viviane Houlmann, du 24 juin 2002, "Mise en valeur du patrimoine horloger du Pays de Neuchâtel"

Motion amendée acceptée le 25 mars 2003.

Le dossier est à l'étude. Réponse prévue en 2005-2006.

DIPAC/DEP

02.136

Motion populaire de la section locloise du parti libéral-PPN, du 10 juillet 2002, "A quand le bout du tunnel?"

Motion acceptée le 26 mars 2003.

A l'étude.

DGT

02.153

Motion du groupe PopEcoSol, du 4 septembre 2002, "Interdiction de l'affichage en faveur du tabac et de l'alcool, excepté les affichages aux produits viti-vinicoles"

Motion amendée acceptée le 30 avril 2003.

La problématique est en cours d'évaluation dans le département. Un rapport pourra être soumis au Grand Conseil durant l'automne 2005.

DJSS

03.117

Motion populaire de la Fédération des étudiants neuchâtelois (FEN), du 21 février 2003, "Etude des moyens pour assurer à long terme le développement de l'Université de Neuchâtel"

Motion acceptée le 30 avril 2003.

Réponse sera donné en 2005 dans le cadre du mandat d'objectifs de l'Université.

DIPAC

02.154

Motion de la commune de Corcelles-Cormondèche, du 5 septembre 2002, Initiative communale "Taxe sur les déchets"

Motion acceptée le 25 juin 2003.

A l'étude, dans le cadre de la commission cantonale de gestion des déchets.

DGT

02.165

Motion populaire Pierre-François Sieber et Jean-Michel Gaberell, du 26 novembre 2002, Taxe sur les déchets

Motion acceptée le 25 juin 2003.

A l'étude, dans le cadre de la commission cantonale de gestion des déchets.

DGT

03.118

Motion de la commune de Savagnier, du 5 mars 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

A l'étude.

DGT

03.126

Motion de la commune de Dombresson, du 8 mai 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

A l'étude.

03.130

Motion de la commune de Villiers, du 10 juin 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

A l'étude.

03.125

Motion Laurent Debrot, du 30 avril 2003, "N'enterrons pas la gare de Chambrélien avec son tunnel d'évitement"

DGT

Motion acceptée le 5 novembre 2003.

Le Conseil d'Etat présentera un rapport 05.016, "TRANSRUN – Développement des transports publics", à la session de février 2005, proposant le classement de cette motion.

6.4. Postulats

Les postulats suivants, adoptés par le Grand Conseil, ont été enregistrés par le Conseil d'Etat:

a) Postulats adoptés en 2004

04.104

Postulat du groupe libéral-PPN, du 27 janvier 2004, "Convention concernant la Haute Ecole ARC Neuchâtel-Berne-Jura"

DIPAC

Postulat accepté le 28 janvier 2004.

Le premier rapport sera remis, pour la première fois, lors de la présentation du budget 2006 au Grand Conseil.

04.118

Postulat du groupe radical, du 24 février 2004, "Quel trafic ferroviaire transfrontalier pour Neuchâtel à l'horizon 2010?"

DGT

Postulat accepté le 25 février 2004.

A l'étude.

04.125

Postulat du groupe libéral-PPN, du 30 mars 2004, "Informatique cantonale"

DFAS

Postulat accepté le 30 mars 2004.

A l'étude: plusieurs scénarios d'organisation ont été développés et présentés aux autorités cantonales et communales. Une étude organisationnelle est en cours avec le soutien d'un spécialiste externe (cabinet d'audit).

04.144

Postulat du groupe PopEcoSol, du 25 mai 2004, "Un canton sans OGM: une chance pour l'agriculture, la recherche et la population"

Postulat accepté le 29 juin 2004.

Le dossier est en cours de traitement. La réponse est prévue à fin 2005.

DEP

04.149

Postulat du groupe libéral-PPN, du 29 juin 2004, "Bien identifier les cultures sans OGM"

Postulat accepté le 29 juin 2004.

Le dossier est en cours de traitement. La réponse est prévue à fin 2005.

DEP

04.154

Postulat Claude Borel, du 29 juin 2004, "Pour un meilleur contrôle parlementaire des investissements"

Postulat accepté le 31 août 2004.

Cette demande a déjà fait l'objet de discussions au sein du DFAS. Les directives du service financier seront passées en revue et précisées dans le courant 2005. Par ailleurs, une analyse du cahier des charges des commissions de construction sera effectuée.

DFAS

04.165

Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 août 2004, "Le désenchevêtrement des tâches doit être accompagné d'une révision rapide de la péréquation financière"

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2004.

Renvoyé à la commission parlementaire "Péréquation financière".

DFAS

04.166

Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 août 2004, "Désenchevêtrement des tâches"

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2004.

Au cours de ses travaux en 2003 et 2004, la CODETA a, à plusieurs reprises, estimé nécessaire de poursuivre ses réflexions dans le cadre d'un 3^e volet.

Le Conseil d'Etat, dans son rapport 04.033 sur le 2^e volet du désenchevêtrement des tâches, a repris ces préoccupations et, par exemple, précisé qu'un domaine comme l'enseignement obligatoire ferait l'objet d'une réflexion dans le cadre d'un 3^e volet (annexe 1, p.89).

Lors des débats au Grand Conseil à l'occasion du 2^e volet, le Conseil d'Etat a réaffirmé son intention de s'atteler à un 3^e volet. Il a toutefois été souligné que les domaines susceptibles de constituer le 3^e volet étaient de nature à remettre en question le rôle même des communes. Ces dernières portant probablement un regard différent de celui de l'Etat sur les options à prendre, il paraît judicieux de s'accorder suffisamment de temps pour favoriser une mûre réflexion. Cela semble d'autant plus indispensable que les communes n'ont pas encore pu mesurer toutes les conséquences du 2^e volet du désenchevêtrement, qui n'est entré en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2005.

DFAS

04.175

Postulat des membres de la commission des affaires extérieures, du 2 novembre 2004, "Pour une approche interdisciplinaire et créative du système de formation dans les lieux de la pratique (stages)"

Postulat amendé accepté non combattu le 3 novembre 2004.

Attribué initialement au DJSS puis au DIPAC, compte tenu de la problématique.

Réponse prévue en 2006.

DIPAC

04.179

DJSS

Postulat du groupe libéral-PPN, du 3 novembre 2004, "Période budgétaire et comptable de l'établissement hospitalier multisite cantonal"

Postulat accepté le 30 novembre 2004.

En raison de la multiplicité des institutions hospitalières et de la complexité des principes budgétaires actuels, la demande de faire coïncider les périodes budgétaire et comptable des hôpitaux avec celles de l'État n'est pas envisageable tant que l'EHM n'est pas opérationnel et que le financement par prestation n'est pas réalisé. Lors du débat parlementaire, les postulants ont admis que le postulat ne pourrait être traité dans les délais prévus, c'est-à-dire au plus tôt en 2008.

b) Postulats adoptés antérieurement

Les postulats suivants, adoptés antérieurement par le Grand Conseil, sont encore en suspens:

86.138

DJSS

Postulat de la commission législative, du 13 octobre 1986, "Fonds pupillaires"

Postulat accepté le 14 octobre 1986.

Un rapport à l'appui du classement du postulat sera présenté au Grand Conseil dans le cadre général des révisions du projet "Marguerite".

91.107

DGT

Postulat des députés du Val-de-Travers, du 25 mars 1991, "Navigation sur la Haute-Areuse"

Postulat accepté le 25 mars 1991.

Ce postulat sera repris, conformément au souhait exprimé par le Grand Conseil en octobre 2000, même si les conditions ne sont pas remplies pour imaginer la possibilité de réintroduire la navigation à cet endroit.

91.135

DGT

Postulat de la commission "transports", du 30 septembre 1991, "Répartition des déficits des entreprises de transport entre l'Etat et les communes"

Postulat accepté le 11 février 1992.

Ce postulat sera traité dans le cadre du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes.

95.108

DFAS

Postulat du groupe libéral-PPN, du 27 mars 1995, "Succession: paiement à l'Etat par cession d'oeuvres d'art"

Postulat accepté le 27 mars 1995.

Ce sujet n'ayant pas été traité dans le cadre de l'examen de la nouvelle loi instituant un impôt sur les successions et les donations entre vifs, entrée en vigueur en 2003, il conviendra de reprendre les travaux courant 2005.

95.136

DGT

Postulat du groupe libéral-PPN, du 5 septembre 1995, "Restructuration du service des mensurations cadastrales"

Postulat accepté le 5 septembre 1995.

A l'étude.

95.143

Postulat Laurence Boegli (primitivement déposé sous forme de motion), du 3 octobre 1995, "Encouragement des activités de jeunesse"

DIPAC

Postulat accepté le 4 octobre 1995.

Réponse prévue en 2005-2006.

97.107

Postulat Jean-Claude Guyot, du 10 février 1997, "Aménagement des niveaux 7, 8, 9 de l'enseignement secondaire inférieur"

DIPAC

Postulat accepté le 11 février 1997.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 99.040, "Aménagement des niveaux 7, 8, 9 de l'enseignement secondaire inférieur", en réponse à ce postulat. Le Grand Conseil a pris acte du rapport sans classer le postulat.

Initialement, le réponse était prévue au début 2005, en liaison avec le projet de réforme du secondaire 1.

Le Conseil d'Etat ayant décidé de surseoir partiellement à ce projet, la réponse est reportée à la prochaine législature.

97.133

Postulat du groupe PopEcoSol, du 29 septembre 1997, "Loi sur les contributions directes"

DFAS

Postulat amendé accepté le 29 septembre 1997.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 99.038, "Contributions directes", lors de la session de septembre 1999, proposant le classement de ce postulat. Cet objet a été renvoyé à une commission spéciale, la commission "Fiscalité", qui a présenté son rapport au Grand Conseil lors de la session de mars 2000. Malgré l'acceptation du rapport, le postulat 97.133 et son amendement n'ont pas été classés. Le dossier reste donc à l'étude. Les conditions d'octroi et le calcul des subsides LAMAL ayant changé (suppression du minimum de 10%), la question fiscale ne se pose en principe plus. La commission fiscalité a pris acte du fait que le problème soulevé par le postulat ne relève pas de la fiscalité, mais de l'aide aux subsides des caisses maladie.

98.129

Postulat Gilles Pavillon, 23 mars 1998, "Améliorer l'attractivité de notre Université"

DIPAC

Postulat accepté le 24 mars 1998.

Réponse sera donnée en 2005 dans le cadre du mandat d'objectifs de l'Université.

98.154

Postulat du groupe radical, du 28 septembre 1998, "Collaboration culturelle"

DIPAC

Postulat amendé accepté le 30 septembre 1998.

En relation avec la motion 99.117.

Le Conseil d'Etat présentera un rapport, 05.010 "Encouragement des activités culturelles" à la session de février 2005, en proposant le classement du postulat.

99.122

Postulat de la sous-commission de gestion et des finances du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles, du 19 mai 1999, "Pôle d'excellence en statistique"

DIPAC

Postulat accepté le 19 mai 1999.

Réponse sera donnée en 2005 dans le cadre du mandat d'objectifs de l'Université.

99.128

DFAS

Postulat des groupes radical et libéral-PPN, du 21 juin 1999, "Réformes de structures, recentrage des activités de l'Etat, autres mesures d'économies"

Postulat accepté le 17 août 1999.

Un rapport du Conseil d'Etat, 00.047, "Réformes de structures", a été débattu lors de la session de relevée du 23 janvier 2001. Ce rapport proposait toutefois de ne pas classer ce postulat, qui reste à l'étude. La réflexion en cours sur les mesures d'assainissement devrait pouvoir alimenter un nouveau rapport durant ces prochaines années. Pour l'instant, il y a eu peu d'opportunités pour mettre en œuvre la méthode présentée dans le rapport 00.047 "Réformes de structures".

99.153

DGT

Postulat Eric Ruedin, du 27 septembre 1999, "Rapprochement entre la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat S.A. (LNM) et la Société de navigation sur le lac de Biemme"

Postulat accepté le 10 novembre 1999.

A l'étude.

99.163

DGT

Postulat Bernard Matthey, du 10 novembre 1999, "Bateaux à propulsion électrique"

Postulat accepté le 10 novembre 1999.

A l'étude, en collaboration avec la direction de la LNM.

00.112

DFAS

Postulat Jean-Pierre Authier, du 2 février 2000, "Syndicats intercommunaux"

Postulat accepté le 2 février 2000.

Ce postulat n'a pas été traité dans le cadre de la première évaluation de la péréquation financière intercommunale conduite par le Conseil d'Etat en avril 2004. Pour cette évaluation effectuée après trois exercices déjà, l'exécutif cantonal souhaitait se limiter à corriger quelques défauts techniques, considérant qu'il était prématuré de modifier fondamentalement un système, qui doit encore être éprouvé, notamment à la lumière des premiers correctifs et du 2^e volet du désenchevêtrement.

A la suite de la procédure de consultation conduite en avril 2004, le Conseil d'Etat a retiré son avant-projet de révision de la péréquation, estimant que, dans les relations entre le canton et les communes, l'année devait être consacrée uniquement à la réforme du 2^e volet du désenchevêtrement.

A la suite de ses débats sur le 2^e volet du désenchevêtrement, le Grand Conseil a pris l'option de constituer une commission ad hoc chargée de proposer une révision de la péréquation financière intercommunale. C'est donc dans ce cadre qu'une réflexion pourra à nouveau être menée à propos de ce postulat.

00.152

DGT

Postulat de la commission "Transports publics", du 2 octobre 2000, "Préétude pour un transport collectif rapide entre le haut et le bas du canton"

Postulat accepté le 2 octobre 2000.

Le Conseil d'Etat présentera un rapport, "TRANSRUN – Développement des transports publics", à la session de février 2005, proposant le classement de ce postulat.

00.153

DGT

Postulat de la commission "Transports publics", du 2 octobre 2000, "Pour une meilleure planification de l'offre des transports publics"

Postulat accepté le 2 octobre 2000.

A l'étude.

00.129**Postulat du groupe libéral-PPN, du 19 juin 2000, "Vacances judiciaires et fériées en procédure pénale"**

DJSS

Postulat accepté le 2 octobre 2000.

A l'étude. Le postulat est intégré au programme de la Marguerite, et plus particulièrement au pétale consacré à la modification du code de procédure pénale.

00.149**Postulat Jean-Sylvain Dubois et Dominique Gilbert Rossier, du 2 octobre 2000, "Maintien de l'étude de la traversée de Peseux selon le projet de décret portant octroi d'un crédit de 72,5 millions de francs pour la onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes"**

DGT

Postulat amendé accepté le 4 octobre 2000.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 02.028, "Entretien du réseau routier". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2003. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat, dont l'examen sera repris ultérieurement.

00.150**Postulat du groupe radical, du 2 octobre 2000, "L'entretien: retard à... développement durable?"**

DGT

Postulat accepté le 4 octobre 2000.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 02.028, "Entretien du réseau routier". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2003. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat, dont l'examen sera repris ultérieurement.

00.166**Postulat du groupe libéral-PPN, du 20 novembre 2000, "Inventaire des biens fonciers"**

DFAS

Postulat accepté le 22 novembre 2000.

Les travaux réalisés ont permis la mise à disposition d'un inventaire de toutes les parcelles propriétés de l'Etat qui peut être consulté par le biais d'un guichet cartographique spécifique. Un travail d'analyse et de validation de l'inventaire a été effectué tout au long de l'année 2004. Dans les mois à venir, il appartiendra au Conseil d'Etat de déterminer quelles parcelles peuvent être vendues et de rapporter au Grand Conseil.

00.167**Postulat du groupe socialiste, du 21 novembre 2000, "Les multicanonales, à la caisse s'il vous plaît!"**

DFAS

Postulat amendé accepté le 22 novembre 2000.

A l'étude. La répartition intercantonale de la matière imposable (capital et bénéfice) des entreprises intercantionales s'effectue sur la base de règles précises, pour la plupart découlant directement de la jurisprudence du Tribunal fédéral et en partie de la doctrine, voire d'accords intercantonaux, dans des cas particuliers. En relation avec l'harmonisation fiscale, les autorités fiscales suisses se sont dotées d'une structure efficace, dans le cadre de la Conférence suisse des impôts (CSI). La commission législation et harmonisation de la CSI examine les problèmes liés aux répartitions intercantionales, en particulier des entreprises établies dans tous les cantons ou la plupart (grandes banques, compagnies d'assurances, Swisscom et sociétés affiliées, etc.). Dans le courant de l'année 2005, le service des contributions dressera un tableau aussi représentatif que possible de la situation actuelle, qui devrait permettre au Conseil d'Etat de rapporter au Grand Conseil en proposant le classement de ce postulat.

01.112**Postulat Béatrice Bois, du 26 mars 2001, "Commerce du sexe dans le canton de Neuchâtel"**

DEP

Postulat amendé accepté le 26 mars 2001.

Un groupe de travail interdépartemental, élargi aux services concernés des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, a été créé au mois de décembre 2001. Il a élaboré un projet de nouvel arrêté concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre des danseuses de cabarets par établissement. Ce projet a été adopté par le Conseil d'Etat le 23 juin 2004. L'arrêté du Conseil d'Etat n'est toutefois pas entré en vigueur à mesure où il fait actuellement l'objet d'un recours devant le Tribunal fédéral. Le groupe de travail a par ailleurs été chargé d'élaborer un projet de disposition visant à réglementer la prostitution et le commerce de la pornographie.

Le Conseil d'Etat présentera un rapport 05.013, "Prostitution et pornographie", à la session de février 2005, proposant le classement du postulat.

01.109**Postulat du groupe socialiste, du 7 février 2001, "Favoriser la libre circulation des jeunes dans notre canton"**

DGT

Postulat accepté le 26 mars 2001.

A l'étude, en collaboration avec l'organe de gestion de l'Onde verte.

01.110**Postulat du groupe radical, du 26 mars 2001, "Evaluation comparatives des prestations publiques"**

DFAS

Postulat amendé accepté le 28 mars 2001.

Une première analyse comparative à un niveau macro des principaux domaines d'activités de l'Etat a été réalisée par un mandataire. Cette analyse met en exergue les domaines à analyser en priorité. Sur cette base, les départements procéderont eux-mêmes, si nécessaire, à des études approfondies. Le DFAS a déjà réalisé une étude comparative des dépenses d'aide matérielle dans les cantons de Fribourg et Neuchâtel.

01.117**Postulat Bernard Matthey, du 18 juin 2001, "Favoriser la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables par un modèle de tarification"**

DGT

Postulat amendé accepté le 20 juin 2001.

A l'étude.

01.134**Postulat Gérard Santschi, du 20 juin 2001, "Le Locle – La Chaux-de-Fonds par un 3^e rail"**

DGT

Postulat accepté le 2 octobre 2001.

Le Conseil d'Etat présentera un rapport 05.016, "TRANSRUN – Développement des transports publics", à la session de février 2005, proposant le classement du postulat.

01.143**Postulat du groupe libéral-PPN, du 2 octobre 2001, "Pour une optimisation des prestations informatiques de l'Etat"**

DFAS

Postulat amendé accepté le 3 octobre 2001.

Le classement de ce postulat a été proposé dans le cadre de l'examen du rapport 04.015, "Informatique cantonale". Lors de la session du mois de mars 2004, le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat, dont l'examen sera repris ultérieurement.

01.159**Postulat du groupe libéral-PPN, du 19 novembre 2001, "Pour privilégier l'interdisciplinarité et la communication en matière d'offre sociale"**

DFAS

Postulat amendé accepté le 3 décembre 2001.

A l'étude dans le cadre des travaux du groupe de travail "Coordination interdépartementale de la politique sociale (GT CIPOS)" et des travaux du groupe de pilotage de la collaboration interinstitutionnelle.

Le Conseil d'Etat présentera un rapport 05.015, "Prestations sociales cantonales", à la session de février 2005, proposant le classement du postulat.

01.162**Postulat des groupes radical et libéral-PPN, du 19 novembre 2001, "Freiner avant le gouffre"**

DFAS

Postulat accepté le 3 décembre 2001.

Le Conseil d'Etat a transmis en novembre 2002 à la commission de gestion et des finances une étude du service financier intitulée "Nouveaux mécanismes de maîtrise des finances décrivant divers instruments institutionnels susceptibles d'être mis en oeuvre au plan cantonal (frein aux dépenses, frein à l'endettement, politique d'amortissement du découvert)". Cette étude était accompagnée d'un document résumant les mesures en vigueur ou à l'étude à la Confédération et dans d'autres cantons.

Le Conseil d'Etat présentera un rapport 05.011, "Maîtrise des finances", à la session de février 2005, proposant le classement du postulat.

01.149**Postulat Antoine Grandjean, du 2 octobre 2001, "Fusion de communes: l'argent n'est pas tout!"**

DFAS

Postulat accepté le 3 décembre 2001.

Ce postulat a fait l'objet d'une préétude établissant qu'il n'y avait pas d'impossibilité constitutionnelle à créer des circonscriptions électorales qui assurent aux entités fusionnées une représentation équitable dans le nouveau législatif. Une simple adaptation de la loi sur les droits politiques devrait dès lors suffire.

Le Conseil d'Etat présentera un rapport 05.009, "Droits politiques fusion de communes et siège garanti", lors de la session de février 2005, proposant le classement de ce postulat.

02.121**Postulat du groupe PopEcoSol, du 21 mai 2002, "Personnel CFF et friches ferroviaires"**

DGT

Postulat accepté le 22 mai 2002.

A l'étude.

02.144**Postulat du groupe radical, du 3 septembre 2002, "Plan directeur de l'organisation spatiale des services de l'Etat"**

DFAS

Postulat accepté le 3 septembre 2002.

Un avant-projet de plan directeur CLA (commission du logement de l'administration) 2003-2007 a été soumis au Conseil d'Etat fin 2003. Une nouvelle mouture de ce plan a été réalisée en automne 2004. Diverses hypothèses doivent pouvoir être levées dans les mois à venir avant de pouvoir faire rapport au Grand Conseil.

02.107**Postulat du groupe radical, du 6 février 2002, "Boucléments intermédiaires"**

DFAS

Postulat accepté le 28 janvier 2003.

A l'étude.

02.172**Postulat du groupe socialiste, du 3 décembre 2002, "Des outils pour conduire les finances cantonales"**

DFAS

Postulat accepté le 28 janvier 2003.

A l'étude.

02.173**Postulat du groupe radical, du 3 décembre 2002, "Transparence dans les effectifs"**

DFAS

Postulat amendé accepté le 28 janvier 2003.

Des premières améliorations ont été apportées aux listes d'effectifs dans le cadre du budget 2003.

Pour le budget 2005, les effectifs "hors dotation" ont été intégrés dans le processus budgétaire, à l'exception des entités dont le financement est assuré intégralement par des sources fédérales, et de certains autres effectifs particuliers (apprentis, stagiaires, etc.). Par ailleurs, une liste uniforme du personnel de chaque service avec toutes les précisions nécessaires a été établie.

Le classement de ce postulat sera proposé dans le cadre du rapport de gestion 2005.

03.110**Postulat des groupes radical et libéral-PPN, du 29 janvier 2003, "Pour des services publics à un meilleur coût"**

DFAS

Postulat accepté le 18 février 2003.

GESPA permettant de calculer le coût des prestations et des activités, les services GESPA ont la possibilité d'analyser les différences de coût avec d'autres collectivités publiques pour autant que celles-ci aient des prestations identiques et une comptabilité analytique aussi performante que celle de l'Etat de Neuchâtel. Le service de la protection de l'environnement a essayé de comparer ses prestations avec celles du canton de Thurgovie. Pour le service, le résultat est décevant, car les prestations sont rarement comparables.

Au vu de cette expérience et des discussions que nous avons actuellement avec les cantons de Vaud, Valais, Fribourg et Jura, si nous voulons travailler de manière exhaustive, nous devrions essayer d'harmoniser nos catalogues de prestations existants voire d'établir conjointement les nouveaux catalogues des prestations des unités.

Ainsi, il ne s'agit pas de rajouter en priorité d'autres instruments à Gespa pour évaluer les services publics à meilleur coût, mais de produire en premier lieu des catalogues de prestations identiques avec les autres collectivités et ensuite de se donner les moyens de comparer ces prestations sur divers plans (économiques, organisationnels, etc.).

03.123**Postulat du groupe socialiste, du 29 avril 2003, "Etudier l'installation de petites installations hydroélectriques"**

DGT

Postulat amendé accepté le 29 avril 2003.

A l'étude.

03.134**Postulat du groupe radical, du 24 juin 2003, "Pour une meilleure transparence en matière de promotion économique"**

DEP

Postulat amendé accepté le 24 juin 2003.

Les informations demandées figureront dans le rapport de gestion du service de promotion économique. La réponse au postulat sera donnée dans le cadre de la modification de la loi sur l'économie.

03.135

Postulat du groupe libéral-PPN, du 24 juin 2003, "Pour des remplacements de qualité dans les écoles enfantines, primaires et secondaires"

DIPAC

Postulat accepté le 25 juin 2003.

Réponse prévue en 2005.

03.142

Postulat du groupe PopEcoSol, du 2 septembre 2003, "Pour une harmonisation des délais de recours cantonaux avec ceux du droit fédéral"

DFAS

Postulat accepté le 2 septembre 2003.

A l'étude.

03.161

Postulat du groupe socialiste, du 4 novembre 2003, "Marchés publics: quel bilan?"

DGT

Postulat accepté le 4 novembre 2003.

A l'étude, en relation avec la motion 01.156.

6.5. Interpellations et questions

Le Conseil d'Etat a répondu oralement à 29 interpellations et 73 questions écrites.

Il a répondu par écrit à 8 questions écrites et à 1 question orale.

7. REPONSES AUX CONSULTATIONS FEDERALES

Le Conseil d'Etat a répondu aux consultations suivantes :

1. Avant-projet de révision du code civil (protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation) – Avant-projet de loi fédérale réglant la procédure devant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte.
2. Unification de la procédure civile (loi fédérale de procédure civile).
3. Rapport sur le protocole facultatif du 25 mai 2000 à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et sur la modification correspondante de la norme pénale portant sur la traite d'êtres humains.
4. Stratégie de politique européenne.
5. Modification de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce – Abaissement de l'âge de protection de 19, respectivement 20 ans à 18 ans.
6. Premier rapport partiel de la commission d'experts "Surveillance intégrée des marchés financiers".
7. Initiative parlementaire 00.419 – Protection contre la violence dans la famille et dans le couple.
8. Projets de révision partielle de l'ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure, l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement, et de l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers.
9. Révision totale de l'ordonnance du Conseil fédéral sur les produits phytosanitaires.
10. Projet de modification du code des obligations sur la transparence des indemnités versées aux membres du conseil d'administration et de la direction.
11. Révision de quatre ordonnances en matière d'épizooties et d'hygiène des viandes.

12. Projet d'ordonnance relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires.
13. Ordonnances afférentes au nouveau droit sur les produits chimiques.
14. Concepts Loup suisse et Lynx suisse.
15. Avant-projet et rapport explicatif sur l'adhésion de la Suisse à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi qu'à son protocole additionnel contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer.
16. Concept d'énergie éolienne pour la Suisse.
17. Loi sur les installations de transport à câbles.
18. Protection des indications géographiques et mise à jour des indications à protéger.
19. Projet de loi fédérale sur l'assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE).
20. Initiative parlementaire Time-sharing en matière immobilière – Protection des consommateurs.
21. Révision partielle de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA).
22. Révision de la LAMal – prise de position sur les trains de réformes 1A à 1D.
23. Projet de loi fédérale concernant la modification de la disposition sur l'assistance administrative internationale dans la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières.
24. Projet de loi sur la deuxième réforme de l'imposition des entreprises.
25. Projet d'ordonnance sur les mouvements transfrontières des organismes génétiquement modifiés.
26. Rapport de la commission d'experts du DFF concernant la révision de la loi sur les fonds de placement.
27. Réforme des chemins de fer 2.
28. 3^e convention entre la Confédération suisse et les cantons sur le fonctionnement du portail www.ch.ch de 2005 à 2008.
29. Directives du Conseil fédéral sur la planification des réseaux des émetteurs OUC et sur la planification des réseaux OM.
30. Révision de l'ordonnance sur l'aide en faveur des zones économiques en redéploiement.
31. Loi fédérale concernant la promotion de l'information sur la place économique suisse.
32. Modification de la loi sur le marché intérieur (LMI).
33. Ordonnance relative à l'utilisation de profils ADN.
34. Révision de la LAMal – prise de position relative au deuxième train de mesures.
35. Introduction au niveau fédéral de prestations complémentaires pour familles selon le modèle tessinois.
36. Projets de révision de l'ordonnance sur les jeux de hasard et les maisons de jeux (OLMJ) et de l'ordonnance sur les systèmes de surveillance et les jeux de hasard (OJH).
37. Projet de loi fédérale sur l'information et la protection des consommatrices et des consommateurs (LIPC).
38. Projet d'ordonnance concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures.
39. Loi fédérale sur les identificateurs sectoriels de personnes (LS PIN).
40. Révision de certaines dispositions des ordonnances du droit de la circulation routière.
41. Loi fédérale sur la libre circulation des avocats (LLCA) et système de Bologne.
42. Ordonnance sur l'énergie nucléaire.
43. Modifications de l'ordonnance sur les aliments pour animaux.

44. Bilatérales II.
45. Adaptation de l'Accord sur la libre circulation des personnes à l'élargissement de l'UE.
46. Loi fédérale sur la politique régionale.
47. Abandon des tâches de la Confédération dans le domaine des réservoirs.
48. Contributions pour payer les frais d'élimination des sous-produits animaux.
49. Projet de loi fédérale concernant l'accord avec la Communauté européenne relatif à la fiscalité de l'épargne.
50. Proposition de remaniement de l'Accord-cadre intercantonal (ACI).
51. Accords bilatéraux II.
52. Nouveau régime de financement des soins.
53. Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée : décompte annuel.
54. Ordonnance sur le transfert international des biens culturels (OTBC).
55. Plan cantonal des transports et plan directeur du canton de Fribourg.
56. Projet de loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LapEI) – Révision de la loi sur les installations électriques (LIE).
57. Recommandations – installations à forte fréquentation – Coordination entre plans directeurs et plans de mesures de protection de l'air.
58. Révision de la loi sur les chemins de fer (interopérabilité).
59. Modification de l'ordonnance sur le traitement des déchets (OTD).
60. Propositions de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national.
61. Révision de la loi sur les brevets d'invention.
62. Projet de modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et de l'ordonnance sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCOR).
63. Procédure AI.
64. Révision partielle du Code civil (droits réels immobiliers et droit du registre foncier).
65. Modifications du financement des projets d'infrastructure des transports publics (FTP) sur mandat de la Commission des transports et télécommunications du Conseil des Etats.
66. Mise en œuvre de l'article 123a de la constitution fédérale sur l'internement à vie des délinquants jugés très dangereux / modification du Code pénal suisse.
67. Financement additionnel de l'AI.
68. 5^e révision de l'AI.

Les textes sont à disposition à la chancellerie d'Etat, ainsi que sur le site Internet.

Neuchâtel, le 9 février 2005

Au nom du Conseil d'Etat :

La présidente, *Le chancelier,*

S. Perrinjaquet J.-M. Reber

TABLE DES MATIERES

1.	COMPOSITION DU GOUVERNEMENT	1
2.	AFFAIRES TRAITEES.....	1
3.	RECEPTIONS ET INVITATIONS.....	1
4.	INFORMATION	2
5.	CONFERENCES.....	2
5.1.	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	2
5.2.	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO).....	2
6.	TRAITEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES.....	2
6.1.	Résolutions.....	2
6.2.	Recommandation	3
6.3.	Motions, motions populaires et de communes	3
6.4.	Postulats.....	10
6.5.	Interpellations et questions.....	19
7.	REPONSES AUX CONSULTATIONS FEDERALES	19